

ARRÊTÉ DU MAIRE

OBJET : Règlementation de la circulation – Raccordement PTT

Le Maire de la Commune de Trouy, **Franck BRETEAU**

Vu la demande l'entreprise COLAS, RD 2076 les Carrières 18570 TROUY

TRAVERSEE DE ROUTE POUR REALISATION DU RACCORDEMENT PTT

Lieu des travaux : **34 RUE DES ACACIAS - TROUY**

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2212-1, L. 2212-2 et L. 2213-1 ;

Vu le Code de la route ;

Considérant qu'il est nécessaire de réglementer temporairement la circulation et le stationnement afin d'assurer la sécurité des usagers et des intervenants pendant la durée des travaux ;

Considérant qu'il convient, pour des raisons de sécurité, d'interdire temporairement la circulation sur cette voie pendant la durée des travaux ;

ARRÊTE

Article 1

A compter du 28 octobre 2026, pour une durée de 1 jour, en vue du raccordement PTT, rue des Acacias au n°34, la circulation sera interdite au droit des travaux.

Article 2

Une déviation sera mise en place par l'Entreprise COLAS, conformément à la signalisation temporaire installée sur place.

Les droits des tiers sont et demeurent réservés.

Article 3 –

L'entreprise chargée des travaux devra mettre en place, maintenir et retirer la signalisation temporaire réglementaire nécessaire à la sécurité du chantier et des usagers.

Article 4 –

L'entreprise devra prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité des piétons, des riverains et des usagers de la voie publique, ainsi que l'accès des services de secours.

Article 5

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

Société COLAS

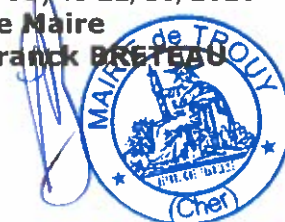
Service technique de la Ville de Trouy

Chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de présent arrêté.

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de la présente publication par voie d'affichage sous forme électronique sur le site internet de la ville le 23/10/2026 <https://www.villedetrouy.fr>

Trouy le 22/10/2026

Le Maire
Franck BRETEAU



AR 155-2026